# INFORMATION Flanders BMX Series 8

# RANST

#  20/10/2019

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Contact**Naam | Karin Rombouts |  |
| GSM | 0473 18 85 79 |  |
| E mail | karin.rombouts@skynet.be |  |

**Adresse Parcours**

Domein Moervelden (ancien Domain Militaire)

Bistweg 17a

2520 Ranst

# Tentes Team

Seulement les teams registrés peuvent réserver une place.

Veuillez addresser les réservations par mail à karin.rombouts@skynet.be avant **10/10/2019.**

Pour tous les teams nous prévons une place de 6x3m et une parking prés de la tente, sur présentation de la carte de stationnement de la ligue. Voir PLAN !!!

A l’arrivée, le responsable doit se rapporter à la caisse dans la tente.

**Prix : 20€ à payer à l’arrivée, dans la tente.**

**Easy ups en tentes des clubs**

Centrale sur le terrain, l’un à côté de l’autre – voir plan

# Camping

# BMX Ranst n’a pas le permis de utiliser toute la domaine. Faites attention :

# Camping pilotes : voir plan

* Camping pilotes : Caravans/mobilhomes doivent être mis l’un à côté de l’autre. Ne laissez pas de places ouvertes pour ceux qui viennent plus tard. Une personne de BMX Ranst vous donnera une place. D’abord, nous donnons les places sur l’herbe, après sur le béton. Réspectez la place donnée. On ne peut pas utiliser la voie publique.
* La manège doit toujours être accessible avec des camions. Acces a la manège est strictement interdit. Ni la manège, ni les hangars sont des terrains pour jouer. Les hangars sont strictement interdit. Laissez tous les portes fermées, ne fait aucun vandalisme et creuser nulle part. Pendant notre évenement, on est en train de préparé la prochaine évenement dans les hangars.
* Pas d’électricité
* De l’eau est prevu à la proximité de notre colline.
* Le camping pour les volontaires et les commissaires se trouve à côté de la buvette.
* Camping est ouvert de samedi **19 octobre 10 heures.**
* Utiliser le sac de déchets que vous recevez.
* Ne laisser pas des déchets en vrac.
* Déposer votre sac de déchets dans les containeurs verts prevus.
* Veuillez respectes les autres. A 22 heures, la silence est désirer. Apres des complaints frequents pendant les les années passées, la police la police surveillera fréquemment. BMX Ranst souhaite recevoir aucune plainte.
* BMX Ranst n'est pas responsable des questions qui se produiraient.
* S'il vous plaît garder la coupe-feu clair.
* Feu ouvert interdit

**Prix : 15€ par caravan/motorhome. (Réservation n’est pas nécaissaire)**

**Parking**

* Parking pour les pilotes et les spectateurs est prevu sur le beton à la côté de la rue et sur l’herbe prés du parcours (voir plan)

Cette parking est seulement accesible par l’entrée générale “De Moervelden”. S'il vous plaît connecter bien et garder la coupe-feu clair.

* Le parking pour les volontaires et les commissaires se trouvent sur la pelouse à côté du parcours. Le parking est seulement accessible avec permis.
* Stationnement dans les rues adjacentes est INTERDIT. En cas du contrôle de la police, ces véhicules seront hissés

**Buvette**

Par ordre de la municipalité, la buvette doit être fermée le samedi à 22.00 heures

# Zone de chauffement

La rue en beton peut être utiliser pour le chauffement (voir plan)

# Autres terraines de sports

Il est strictement interdit d'entrer dans d'autres terrains de sport qui se trouvent sur la domaine “Moervelden”.

# Inscriptions

Les inscriptions se trouvent dans la grande tente sur la pelouse (voir plan)

Horaires:

samedi 14h00 - 16h00.
Dimanche 10h00 - 11h00 (bloque 1 – 2 et récréants)
Inscriptions récréants, seulement le dimanche.

Prix:

Titulaires de permis

\*5/14 ans : 8 euro
\*15 et plus : 10 euro

\*Récréants jusqu’à 14 ans : 13 euro

\*Récréants 15 ans et plus : 15 euro

# Entraînements

samedi: 14h00 - 15h30 -12 ans

15h30 - 17h00 +12 ans et Cruisers.

17h00 - 17h30 Boys 15/16, Junior Men en Elite Men.
17h30 - 18h00 entrainement ouverte

dimanche: 10h00 - 11h15 Entrainement ouverte

11h15 - 11h30 Entrainement junior/elite Men

Entrainement récréants : seulement le dimanche

# Concours

11h30 premier départ

# Entrée

5 Euro (aucune réduction possible)

# Drones

Toutes les opérations de classe 1 et 2 situées au-dessus du territoire de la commune de Ranst sont interdites car l'espace aérien fait partie de la zone de contrôle du trafic aérien (ou «espace aérien contrôlé») de l'aéroport d'Anvers. Toutefois, une dérogation peut être obtenue auprès de la Direction générale de l'aviation civile (DGLV). Cependant, celles-ci n'informent pas automatiquement la municipalité lorsqu'elles permettent un écart, il est donc obligatoire de pouvoir toujours démontrer cette déviation possible sur simple demande de la police.